

Image not found or type unknown



lieu de divorce franco-marocain et procédure

Par **mona32**, le **19/04/2009** à **19:02**

Bonjour,

je suis mariée celà fait 1 an et demi avec un français d'origine algerienne, moi marocaine. Le mariage a été fait au maroc, transcrit en france. Ca se passe plus bien entre nous et on veut divorcer. A votre avis, est ce préférable d'entammer la procédure ici en france ou au maroc ? Etant donné que je ne travaille pas, qui doit assurer les honoraires de l'avocat? Et quelle est la procédure exacte s'il vous plait ?

Merci pour votre inetrêt et vos réponses.